



# Réunion plénière de la CCAPEX 7 septembre 2012

## Bilan

*Direction Départementale de la Cohésion Sociale*

*La CCAPEX : Aboutissement d'un processus initié par la  
Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les  
exclusions qui met en œuvre une  
logique de prévention et non plus d'ordre public*

Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 : protocole « BORLOO »

Loi ENL du 13 juillet 2006 : rendant obligatoire l'action de prévention des expulsions locatives dans le PDALPD, prévoit la création (facultative) des CCAPEX

Décrets des 29/11/07 et 26/02/08, circulaire du 14/10/08 précisant les conditions de mise en œuvre

Loi DALO (droit au logement opposable) du 5 mars 2007

Loi MLLE (Loi de Mobilisation pour Le Logement et la Lutte contre l'exclusion) : instaurant la création obligatoire dans chaque département d'une commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions

## *Les objectifs de la CCAPEX*

- Elle a pour finalité de rechercher les solutions susceptibles de favoriser le maintien dans les lieux ou le relogement des personnes menacées d'expulsion. Son rôle est de permettre aux différents partenaires d'avoir une approche et un avis partagés et coordonnés sur les solutions à mettre en œuvre
- Elle émet des avis destinés aux instances concernées ou des recommandations aux partenaires de la prévention des expulsions : Préfecture, services sociaux, mairies, établissements publics intercommunaux, organismes prestataires des aides au logement, Bureau d'accès au logement, Instance d'orientation et de suivi du Plan départemental, bailleurs sociaux et privés, locataires ou occupants en situation d'expulsion, Banque de France, CHRS, etc.

# *L'activité de la CCAPEX des Pyrénées-Atlantiques*

- La Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) a démarré son activité à compter du 1er juillet 2011, à raison d'une commission par mois (hors mois d'août) en alternance à PAU et à BAYONNE
- Entre le 1er janvier et le 30 juin 2012 :
  - 186 dossiers ont été instruits par le secrétariat de la CCAPEX.
  - 169 situations ont été retenues après examen et présentées aux membres de la Commission.
  - 256 avis et recommandations ont été émis (dont 116 avis et 140 recommandations),
  - 75 situations ont été résolues (dont 17 dossiers rejetés)
  - 111 situations restaient en cours de traitement.



# *Bilan chiffré*

## **BILAN CCAPEX 1er semestre 2012 :**

	2012	Demandes 2011 traitées en 2012	TOTAL
Nombre de dossiers en cours au 01/01/2012		40	40
Nombre de demandes au 30/06/2012	146		146
TOTAL de la demande	146	40	<b>186</b>
Demandes rejetées après instruction	8	9	17
TOTAL des dossiers examinés	138	31	<b>169</b>

Situations clôturées au 30/06/2012	63	12	75
Situations en cours au 30/06/2012	83	28	<b>111</b>

## *Bilan chiffré : le suivi des avis et recommandations*

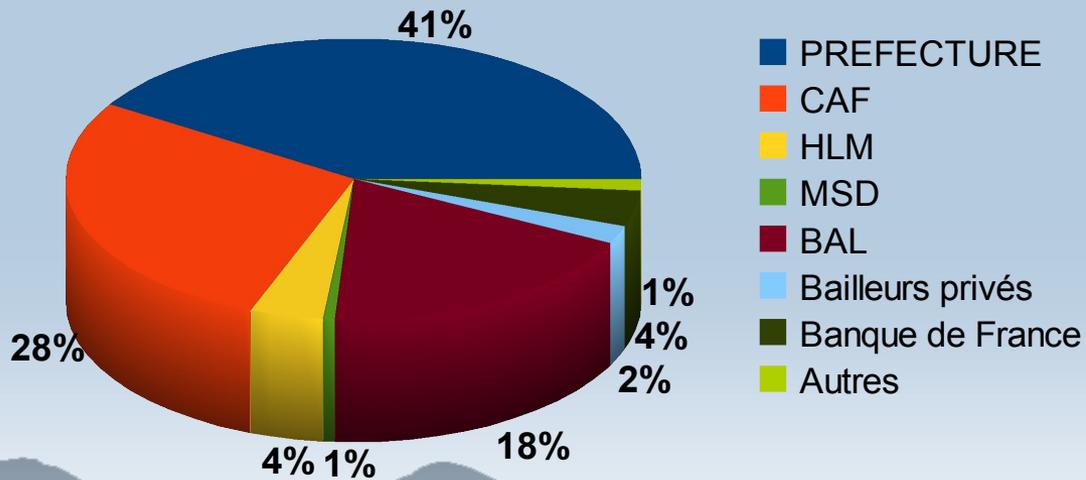
	Dossiers 2012	Sur dossiers 2011	TOTAL
Avis Emis	73	43	116
Recommandations	82	58	140
<b>TOTAL GENERAL</b>	155	101	<b>256</b>

	2012			2011			TOTAL			TOTAL GENERAL
	OUI	NON	Sans objet	OUI	NON	Sans objet	OUI	NON	Sans objet	
Suivi des avis et reco	79	19	3	54	13	1	133	32	4	169

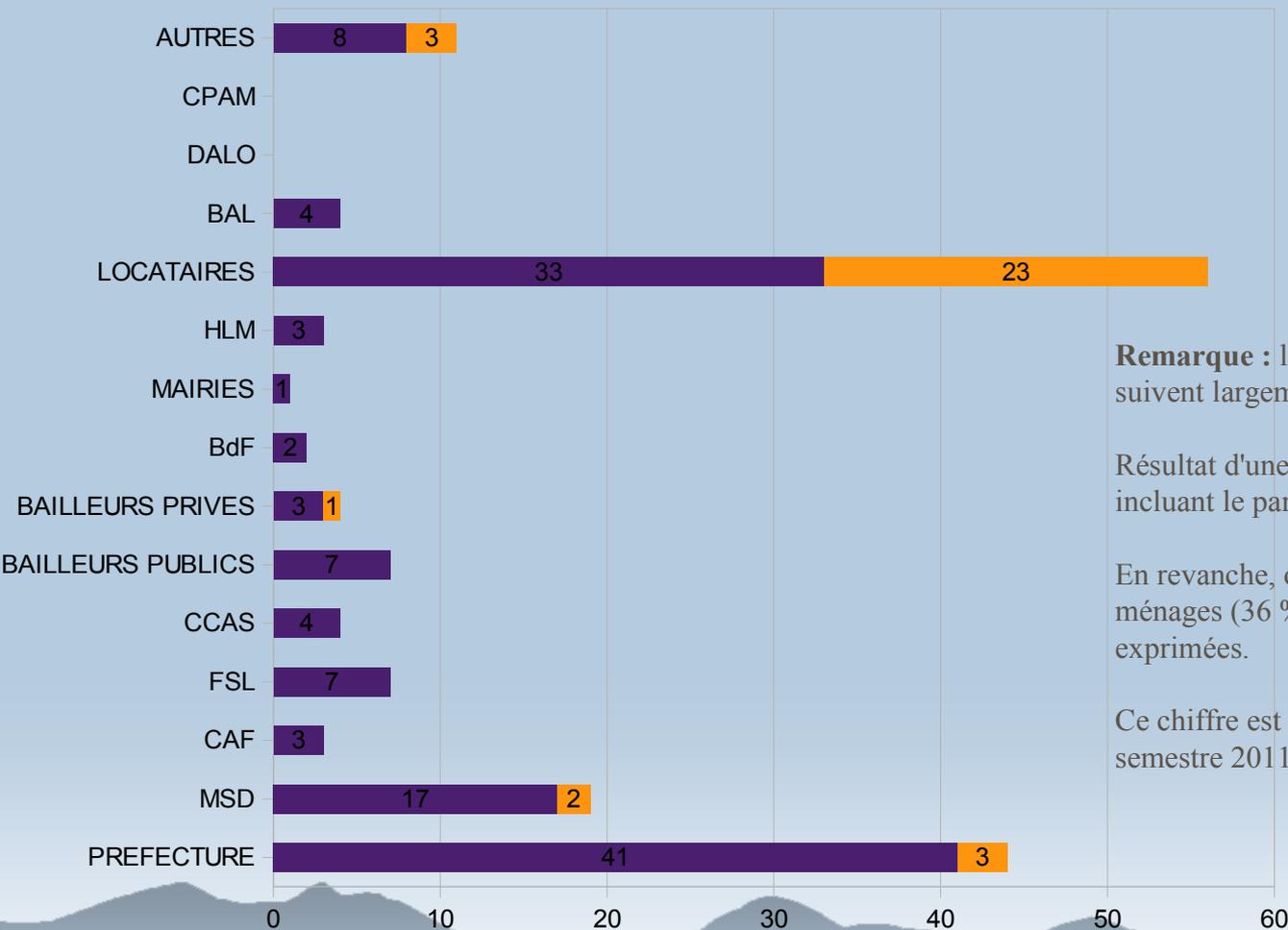
Au 30 juin 2012, le secrétariat reste en attente de retours concernant 87 avis et recommandations

# Origine des saisines

PREFECTURE	60	41%
CAF	41	28%
HLM	6	4%
MSD	1	1%
BAL	27	18%
Bailleurs privés	3	2%
Banque de France	6	4%
Autres	2	1%
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>100%</b>



# Tableau récapitulatif de suivi des avis et recommandations



**Remarque :** les partenaires institutionnels suivent largement les avis et recommandations

Résultat d'une concertation entre les membres présents incluant le partenaire destinataire.

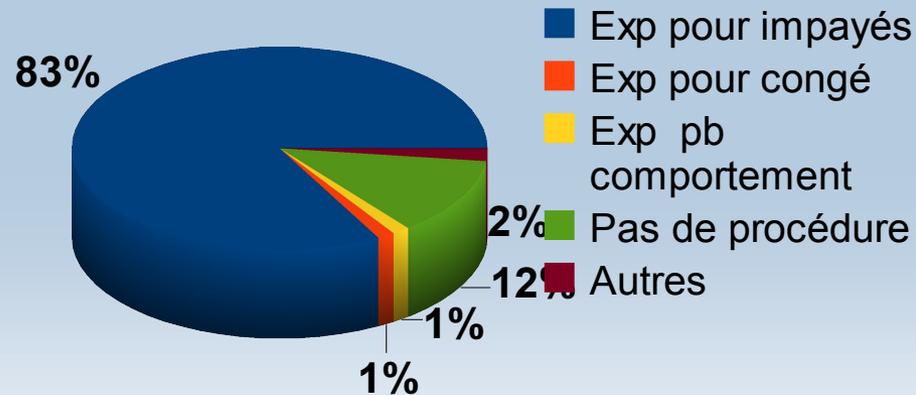
En revanche, on constate qu'une certaine proportion de ménages (36 %) ne suit pas les recommandations exprimées.

Ce chiffre est sensiblement le même que celui du 2ème semestre 2011. De même pour les bailleurs privés.

■ NON  
■ OUI

## *Motif de la saisine*

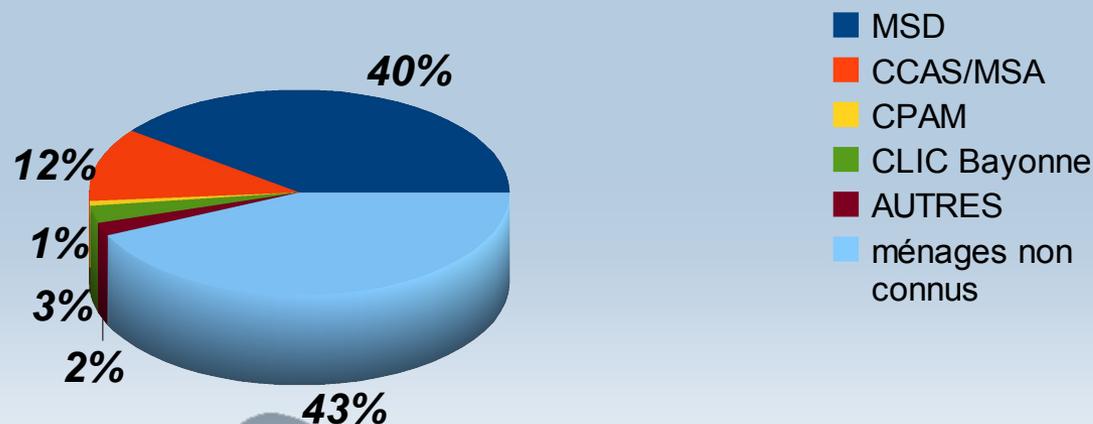
Exp pour impayés	121	83%
Exp pour congé	2	1%
Exp pb comportement	2	1%
Pas de procédure	18	12%
Autres	3	2%
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	



## *Le suivi des ménages*

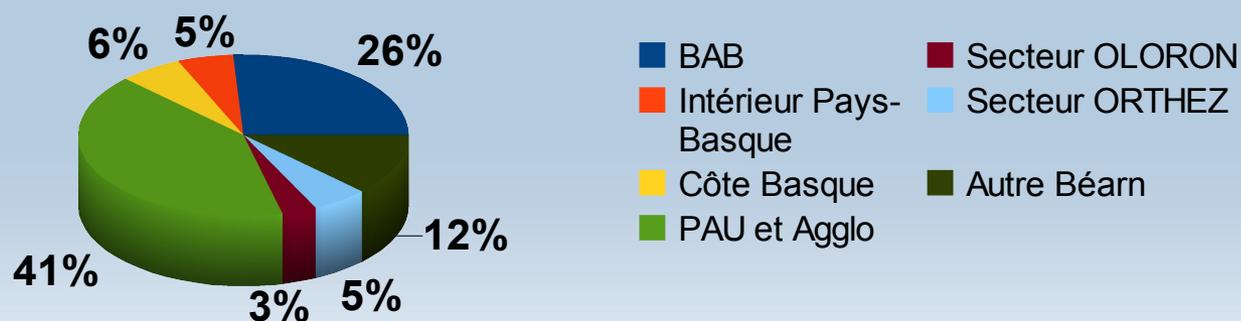
MSD	58	40%
CCAS/MSA	17	12%
CPAM	1	1%
CLIC Bayonne	4	3%
AUTRES	3	2%
Ménages non connus	63	43%

TOTAL	146	100%
-------	-----	------

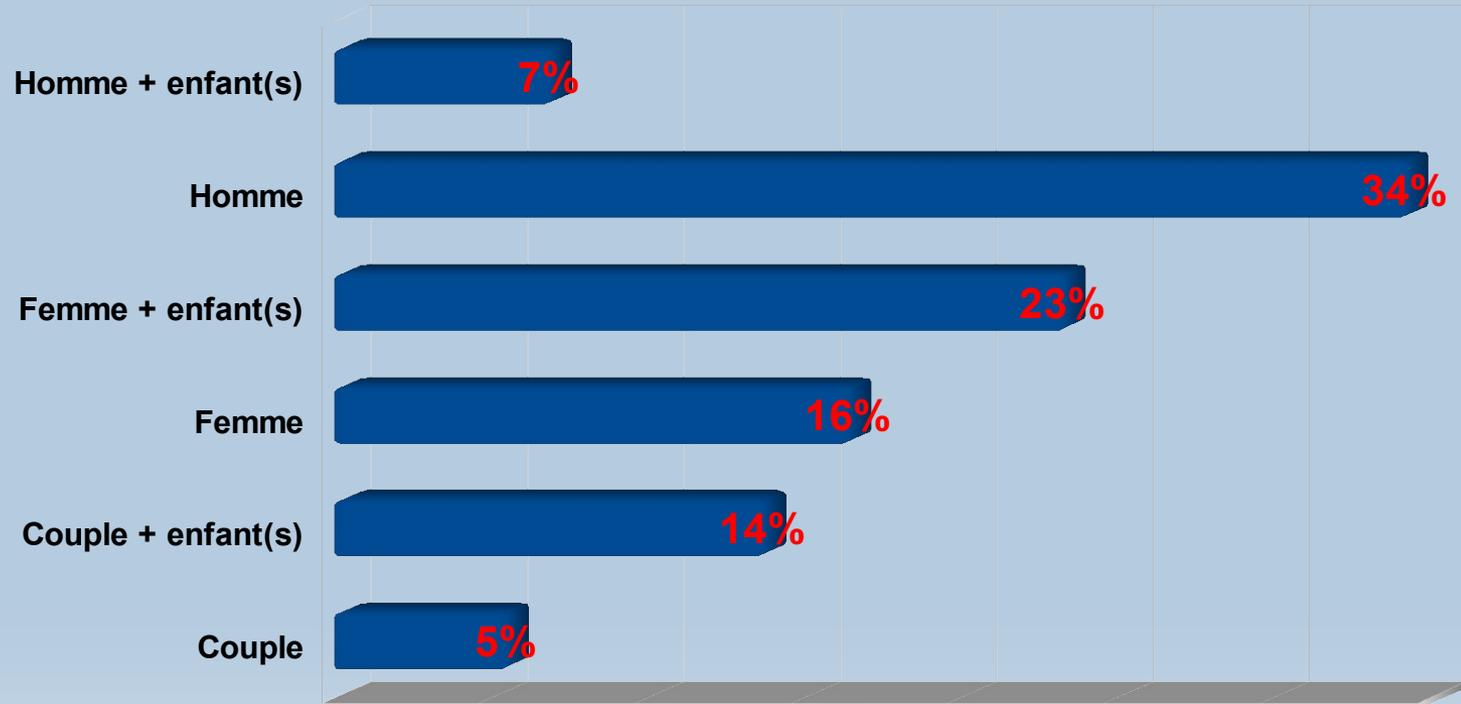


## Répartition par secteur géographique

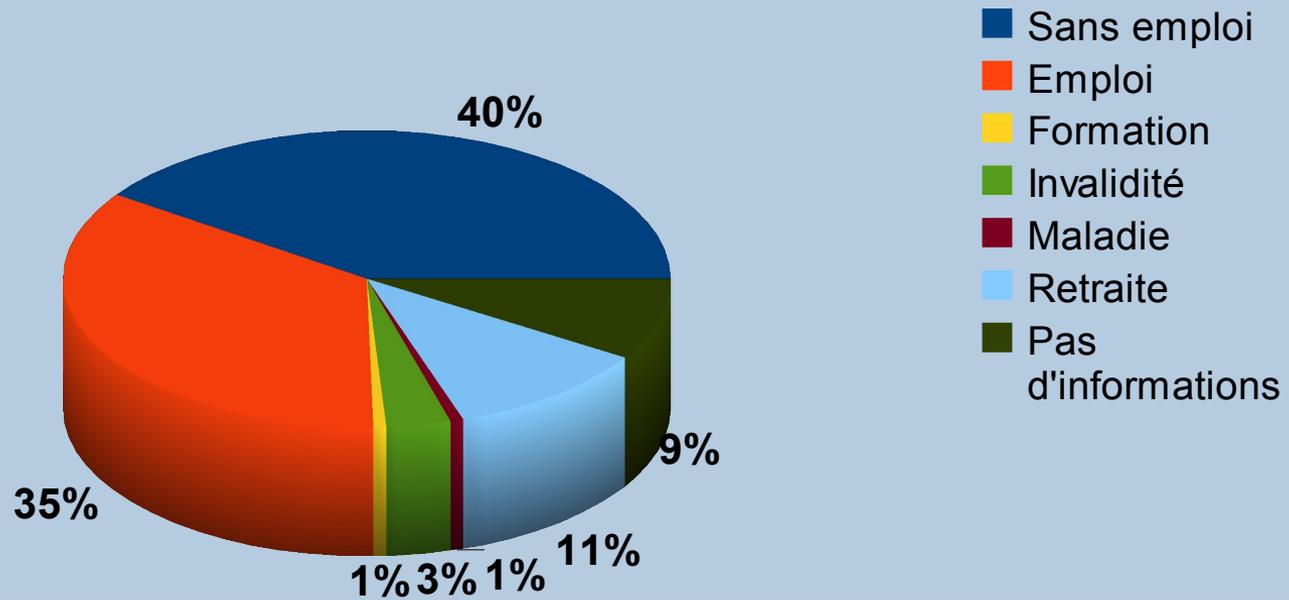
BAB	38	26%	
Intérieur Pays-Basque	8	5%	
Côte Basque	9	6%	37,67%
PAU et Agglo	60	41%	
Secteur OLORON	5	3%	
Secteur ORTHEZ	8	5%	
Autre Béarn	18	12%	62,33%
TOTAL	146	100%	100%



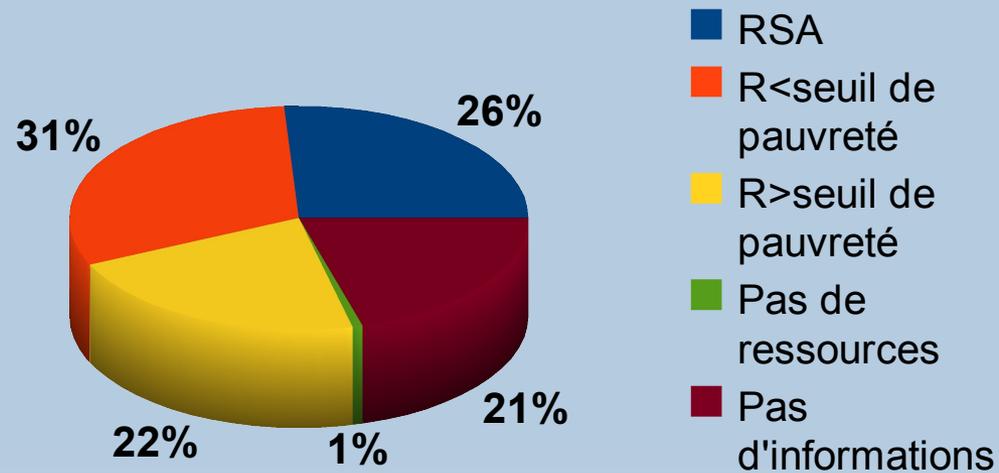
# *Catégories de ménages*



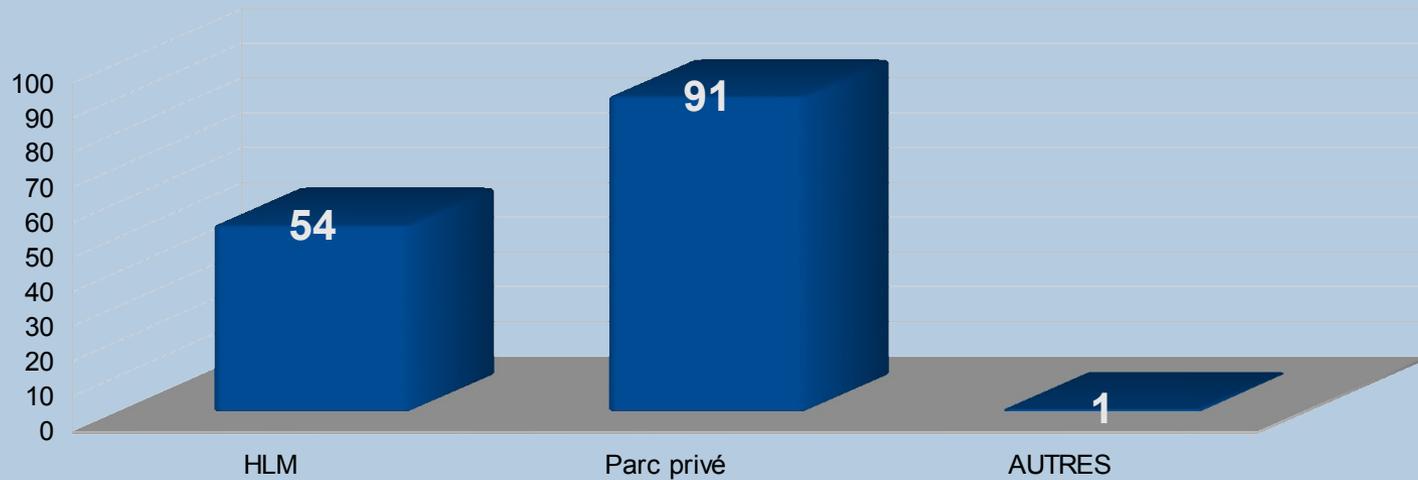
# *Répartition des ménages par activité professionnelle*



# *Répartition des ménages par ressources*

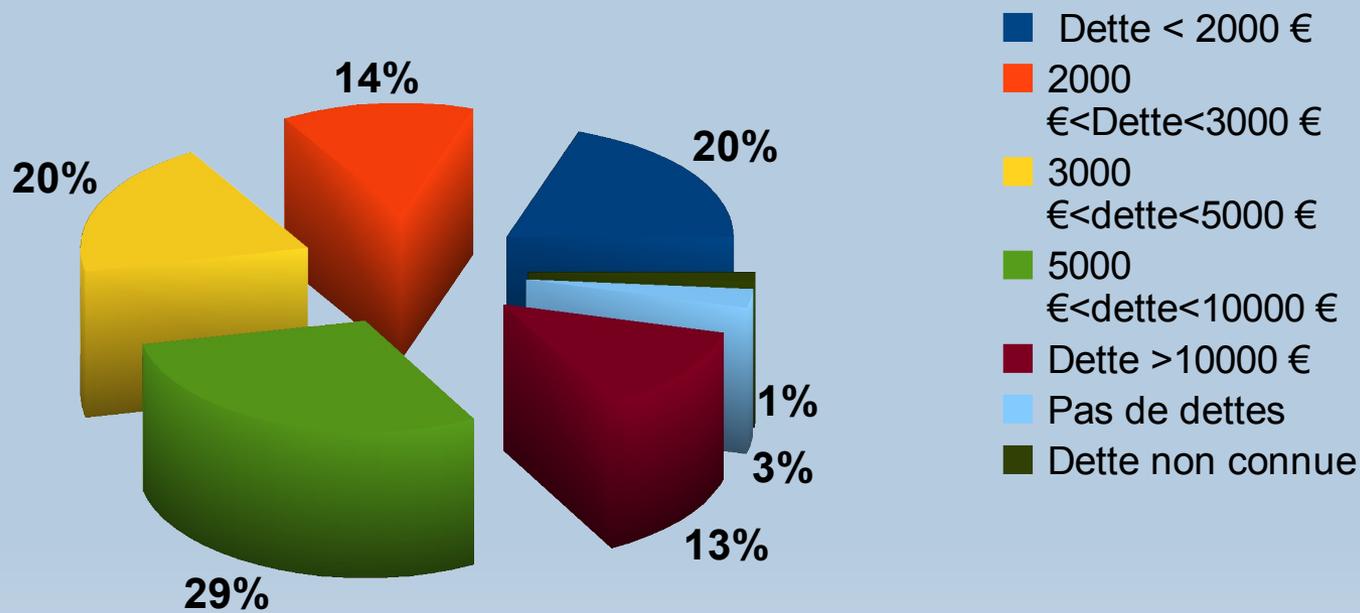


## *Répartition parc public et privé*

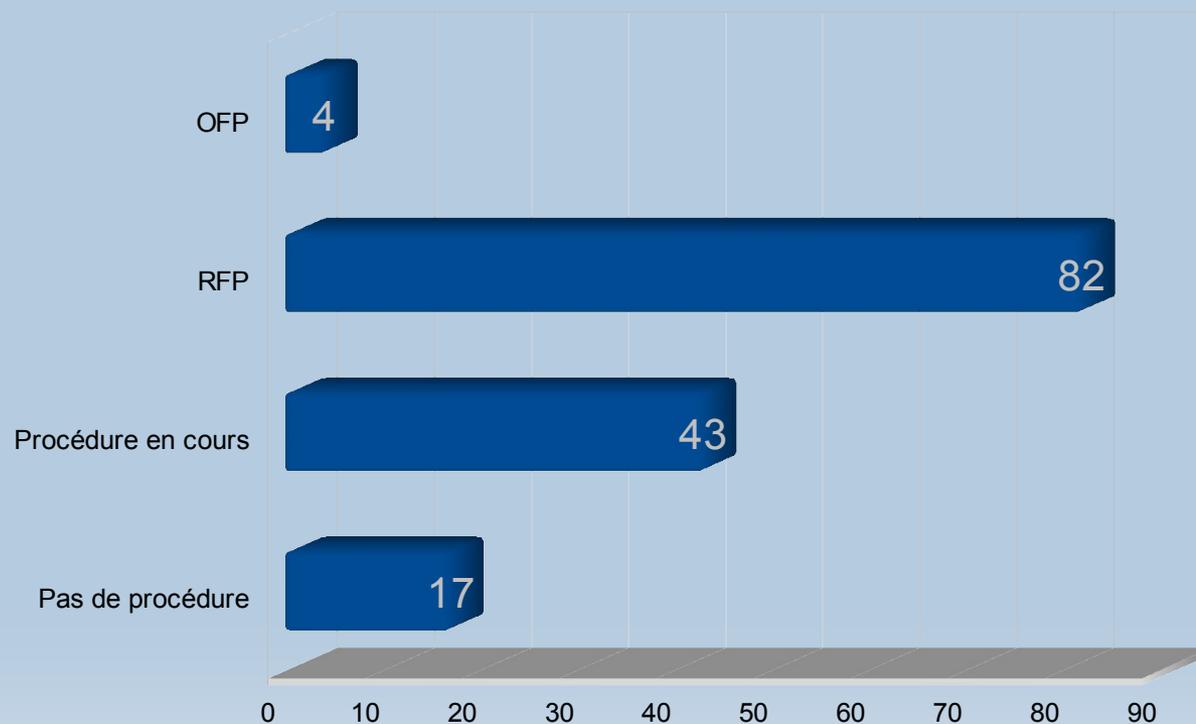


Soit un pourcentage de 62 % dans le parc privé et 37 % dans le parc public

# Répartition selon le montant de la dette locative



# *Répartition selon le stade de la procédure*



# LES PERSPECTIVES DE L'ACTION DE LA CCAPEX EN 2012

- Une augmentation des situations présentées entre 2011 et 2012
- Une coordination accrue des moyens et procédures entre partenaires pour traiter les situations les plus complexes : élaboration de procédures adaptées à des situations types (standardisation des procédures)
- Une amorce de coordination des dispositifs pour les impayés de loyer du parc privé
- Lancement de la révision de la Charte de Prévention des expulsions (1er semestre 2012)